



VILLE DE LA BOUILLADISSE

INFORMATIONS PARENTS

ORGANISATION PÉRISCOLAIRE DES ELEMENTAIRES RENTREE 2016-2017

MATIN 7H00-8h30	Périscolaire Léo Lagrange LUNDI-MARDI-MERCREDI-JEUDI-VENDREDI	
SOIR 15h45-18h30	Périscolaire Léo Lagrange LUNDI-MARDI-JEUDI-VENDREDI Accueil possible dès 15h45 ou à 17h00 après les NAP ou après l'étude	
SOIR 15h45-17h00	LUNDI-VENDREDI Etude surveillée de 15h45 à 17h00	MARDI-JEUDI Nouvelles Activités Périscolaires NAP de 15h45 à 17h00
MERCREDI 11h30-18h30	Accueil de loisirs Léo Lagrange Prise en charge des enfants à 11h30 + repas (départs échelonnés possible dès 16h30) Accueil de loisirs Léo Lagrange	
MERCREDI 11h30-12h30	Garderie municipale gratuite de 11h30 à 12h30 <i>Sans repas</i>	

PERISCOLAIRE LE MATIN

Le périscolaire du matin est assuré par **Léo Lagrange** tous les matins de **7h à 8h30** (inscription obligatoire au centre de loisirs).

PERISCOLAIRE LE SOIR

Plusieurs choix sont proposés à partir de 15h45:

- ❖ **Périscolaire Léo Lagrange** : accueil possible tous les jours dès **15h45** directement après la classe, ou à **17h00** après les **NAP** (inscription obligatoire au centre de loisirs).
- ❖ **Nouvelles Activités Périscolaires (NAP)** les **MARDI** et **JEUDI** de **15h45** à **17h00**
Démarrage le 13 septembre pour les enfants inscrits dont le dossier est complet (inscription obligatoire au service des NAP).

Tournez SVP





VILLE DE LA BOUILLADISSE

Les Nouvelles Activités Périscolaires NAP, comment ça marche ?

Ce sont des activités culturelles, sportives et citoyennes encadrées par des intervenants spécialisés, qui ont lieu tous les **MARDI et JEUDI** après la classe de **15h45 à 17h00** pour les **ELEMENTAIRES** dès le **13 septembre**. Les NAP ne sont pas obligatoires.

Un planning est programmé pour un cycle de 6 à 8 semaines sur 5 périodes séparées par les vacances. Les enfants suivent des parcours pédagogiques imposés qui leur permettent de découvrir différentes activités. **L'inscription est obligatoire** et s'effectue **pour toute l'année scolaire**. Une participation financière est demandée aux familles de 10 € à 50 € par enfant pour l'année calculée selon le Quotient Familial.

Tarifs annuels sur Quotient Familial

QF1 : 0 à 600 € → 10 €	QF2 : 601 à 900 € → 20 €	QF3 : 901 à 1150 € → 30 €
QF4 : 1151 à 1596 € → 40 €	QF5 : 1597 € et plus → 50 €	

Les parents ne souhaitant pas communiquer leur quotient familial ou leur avis d'imposition auront un tarif annuel basé sur le **QF5**.

L'inscription est effective par retour auprès du service des NAP du dossier complété et signé **avant le 3 juin** par le biais de la boîte aux lettres mairie, par mail ou en vous rendant directement dans le service aux jours et heures d'ouverture (*horaires indiqués sur le site internet de la commune www.ville-bouilladisse.com*)

➤ Documents obligatoires pour l'inscription aux NAP

- Fiche d'inscription complétée et signée
- Attestation assurance responsabilité civile
- Attestation CAF de moins de 3 mois mentionnant le Quotient Familial **ou** le dernier avis d'imposition sur les revenus de la famille.

Les enfants non inscrits et les enfants dont le dossier n'est pas complet ne pourront pas être acceptés

LE MERCREDI

L'accueil périscolaire du mercredi matin fonctionne comme les autres jours de **7h à 8h30** assuré par **Léo Lagrange**. Les enfants ont classe le matin de 8h30 à 11h30. La sortie de l'école se fait à 11h30.

Les enfants inscrits au centre de loisirs le mercredi après-midi sont pris en charge dès **11h30 pour le repas**. Les élèves des Hameaux sont accueillis par les animateurs Léo Lagrange sur place, et rejoignent en bus le réfectoire de la cuisine centrale. Les départs sont possibles à partir de **16h30**.

GARDERIE MUNICIPALE DU MERCREDI

Cette garderie fonctionne de **11h30 à 12h30** durant la période scolaire. Ce service est gratuit et s'adresse prioritairement aux enfants dont les parents travaillent. L'inscription est obligatoire auprès du service des NAP et s'effectue à la période ou à l'année (*le repas n'est pas prévu*).

INSCRIPTION PERISCOLAIRE LEO LAGRANGE

L'inscription se fait au Centre de Loisirs Avenue de la gare. Tous les renseignements se trouvent sur le site internet de la commune rubrique Centre de Loisirs : www.ville-bouilladisse.com